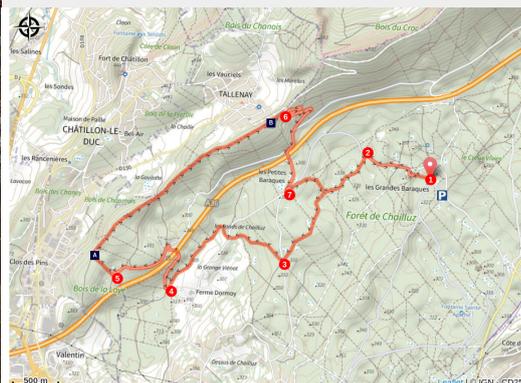


Vieux Tilleul

Grand Besançon



Forêt de Chailluz (© Jean-Charles Sexe / Ville de Besançon)



Itinéraire ombragé à la recherche du plus vieil arbre de la forêt de Chailluz.

Le sentier Saint-Nicolas nous conduit sur terrain plat aux « Fonds de Chailluz ». On longe ensuite les terres agricoles avant de gravir un dénivelé de 50 m pour découvrir le plus vieil arbre de la forêt.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 3 h 15

Longueur : 13.0 km

Dénivelé positif : 323 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Flore

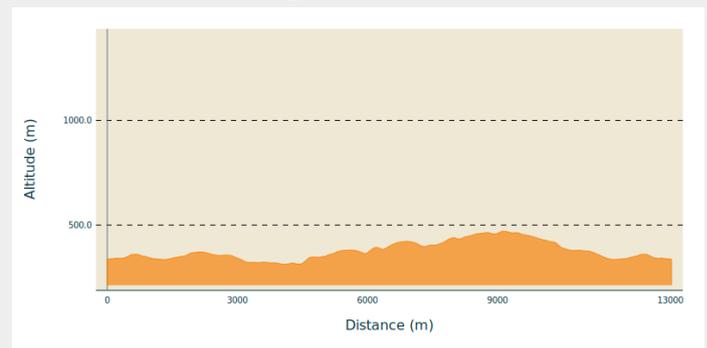
Itinéraire

Départ : Les Grandes Baraques,
Besançon

Arrivée : Les Grandes Baraques,
Besançon

Communes : 1. Besançon
2. Châtillon-le-Duc
3. Tallenay

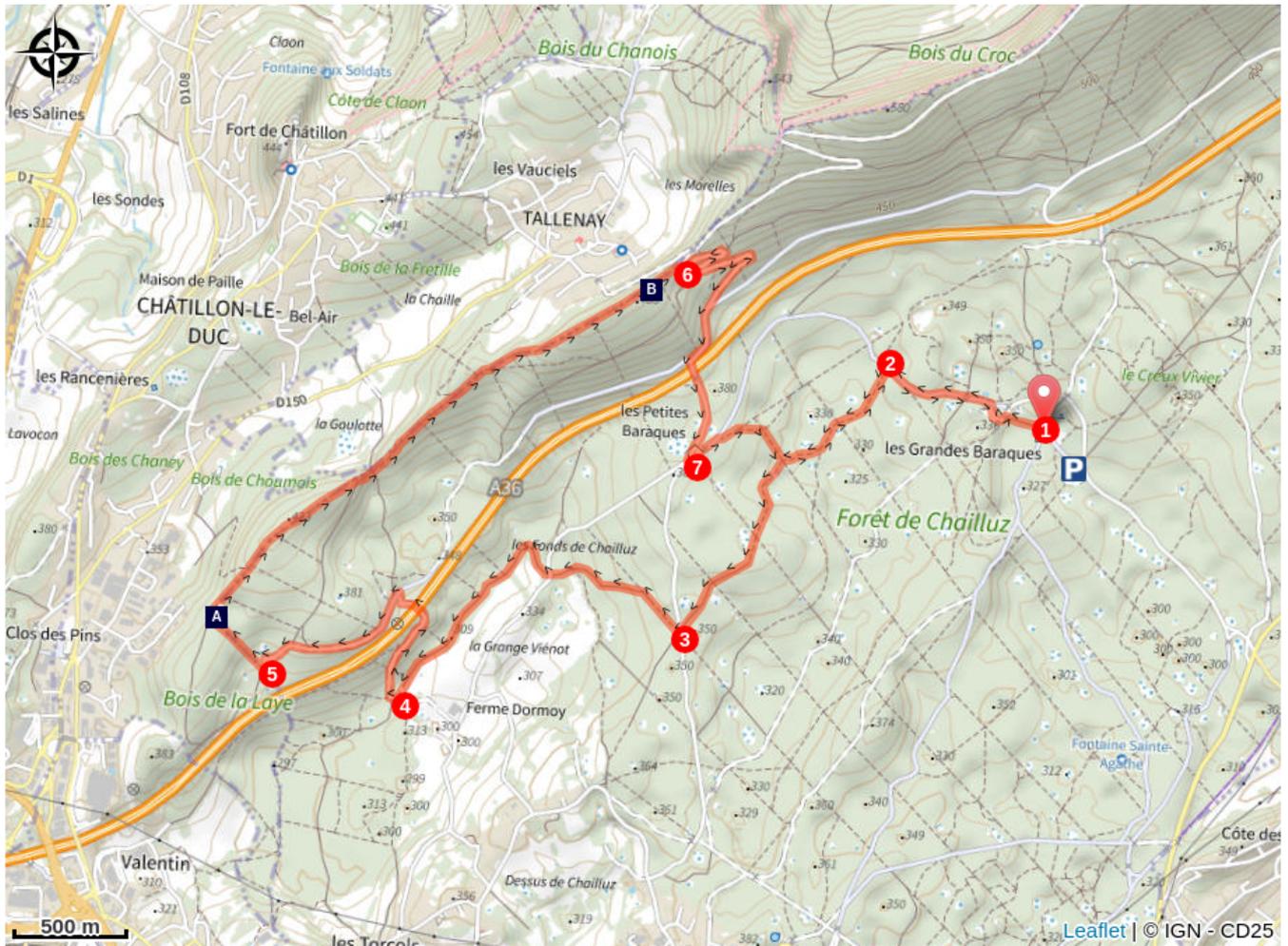
Profil altimétrique



Altitude min 313 m Altitude max 471 m

1. Au départ de la randonnée, prenez le chemin en face en direction des **Petites Baraques** puis rejoignez la route forestière du Ramier.
2. Tournez à gauche sur le sentier Saint-Nicolas et continuez tout droit.
3. Traversez la route forestière et tournez à droite sur le chemin en face en direction des **Fonds de Chailluz**.
4. Rejoignez la piste forestière et suivez-la en tournant sur la droite.
5. À la place de retournement, prenez le chemin qui s'enfonce dans la forêt puis tournez à droite.
6. Vous rattrapez la route forestière Saint-Jean Gulf qui vous suivez en redescendant vers **les Petites Baraques**.
7. Aux **Petites Baraques**, tournez à gauche sur la route forestière du Ramier, puis quittez-la rapidement sur la droite en suivant le balisage jaune et bleu. Vous revenez progressivement vers le point de départ en suivant le chemin emprunté à l'aller.

Sur votre chemin...



 Le vieux tilleul (A)

Chapelle Saint-Jean Gulf (B)

Toutes les infos pratiques

niveau 2

Recommandations

En tant que sportif, vous êtes toutes et tous « amoureux » de la nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l'Environnement.

Respectez le tracé des sentiers et n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).

Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les piétons, vététistes, cavaliers... Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets. Emportez vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, refermez toujours clôtures et barrières. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux : les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

Comment venir ?

Transports

Accès en bus via les lignes 11 et 20 du réseau Ginko.

Accès routier

Depuis le centre-ville, Besançon, prendre la direction du quartier de Palente, puis du village de Braillans via la D486. À Thise, prendre à gauche la route forestière des Chapelets.

Parking conseillé

Parking des Grandes Baraques, Besançon

i Lieux de renseignement

Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon

52 Grande Rue, 25000 Besançon

info@besancon-tourisme.com

Tel : +33 (0)3 81 80 92 55

<https://www.besancon-tourisme.com/fr/>



Sur votre chemin...



Le vieux tilleul (A)

Ce tilleul est le plus vieil arbre de la forêt.

Crédit photo : © Ville de Besançon



Chapelle Saint-Jean Gulf (B)

L'église de Tallenay est mentionnée pour la première fois, comme dépendance du chapitre métropolitain de Besançon. Toutefois, la première église, dédiée à Saint Gengoul (ou Saint Jean Gulf), s'élevait à la lisière de la forêt de Chailluz, sur la crête dominant le village, et fût détruite sans doute au cours du XVe siècle. Ses ruines sont encore visibles à l'ombre d'un grand hêtre.

Crédit photo : Office de Tourisme du Grand Besançon / A. Guyard